

9 janvier 2012

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 28 avril 2011, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **15/12/2011** au **30/12/2011** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
15/12/2011	13 000	5,000	65 000,00
27/12/2011	68 390	4,9997	341 929,48
29/12/2011	387 000	5,2279	2 023 197,30
30/12/2011	288 000	5,2532	1 512 921,60
TOTAL	756 390		3 943 048,38

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.